



Propos diffamatoires au sein de l'entreprise

Par **puntz**, le **02/03/2009** à **23:59**

On taxe un agent de maîtrise de raciste dans une question DP. La réponse de la direction condamne de façon générale le racisme. Peut-il faire valoir des propos diffamatoires ? Peut-il déposer plainte ?